



REPLACEMENT DES ROBINETS THERMOSTATIQUES

Opération réalisable en régie

FICHE CEE CONCERNÉE

Application et mise en oeuvre selon la

fiche CEE BAT-TH-104



LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Le devis comporte les éléments suivants :

- Devis éligible à la fiche CEE [BAT-TH-104](#).
- Vidange de l'installation.
- Remplacement des robinets thermostatiques par des robinets auto-équilibrant de type «Danfoss, dynamic valve», «Oventrop AQ série Qtech» ou référence équivalente à spécifier.
- Réglage des débits nominaux par radiateur (avec tableau récapitulatif par pièce et par radiateur).
- Les robinets sont équipés de têtes thermostatiques spéciales collectivités inviolables à blocage maximum de la température «Danfoss, série RA», «Oventrop, Uni LHB» ou équivalent à spécifier.
- La température maximum de confort pré-réglée est spécifiée par la collectivité et mentionnée dans le devis.
- Rinçage/remplissage et remise en service de l'installation.

L'artisan est certifié RGE, le devis mentionne la mise en place de robinet thermostatique, leur nombre et leur référence. Le devis mentionne la surface chauffée concernée par l'opération.

LES AVANTAGES DE L'ACTION

Bénéfices				Investissement	
Économie d'énergie	Gain financier	Empreinte environnementale	Confort	Investissement humain	Investissement financier
++	++	++	++	+	++

LÉGENDE :

++ : Modéré + : Faible NC : Non concerné * : Régie possible